

# CLUPP

COMITE LOCAL DES USAGERS DU PORT DE PLAISANCE

Réunion du 17 JUIN 2022



**Etaient présents :**

ABOTSI Jérôme,  
*Capitainerie - Commandant du Port de Boulogne-sur-Mer*

BRUCHET Caroline,  
*Marina Boulogne sur Mer – Maître de port*

CUVILLIER Frédéric,  
*Communauté d'agglomération du Boulonnais*  
*Ancien Ministre et Maire de Boulogne-sur-Mer, Président de la CAB*

ETIENNE Jean-Claude,  
*Communauté d'agglomération du Boulonnais*  
*Président de séance et Vice-Président CAB en charge de la Plaisance*

GOUBET Stéphane,  
*Conseil Régional Hauts de France – Direction de la Mer, des Ports et du Littoral - Responsable de service adjoint*

THOREL Maxime,  
*Communauté d'agglomération du Boulonnais – Responsable plaisance.*

**Pour les plaisanciers :**

ARBLAY Paul  
BEAUDEL John  
BRICHE Frédéric  
CAZAUX Dominique  
CHARTAUX Olivier  
DELAYEN Rémi  
DELGRANGE Michel  
DUVAL Louis-Marie  
FAUQUET Luc  
GAMBART Pascal

GAUCHET Jean-Christophe  
GIRSCHIG Henri  
GRAUX Pierre  
LAIDEZ Jean-Louis  
LEBAS Claude  
LEBECQ René  
LESAFFRE Christian  
LOZINGUEZ Jean-Luc  
MARTINAGE Yvan  
MITTENAERE Philippe

RENAUX Richard  
RENAUX Daniel  
RICHART Alain  
VACHEY Arnaud  
VIANDIER Bernard  
SALA Roger  
LE RAY Jean-Guy  
VERSCHOORE Vincent

**Etaient excusés :**

COPPIN Olivier,  
*CAB - Directeur de l'Action Economique, Portuaire et Touristique*

MOREL Julien,  
*Commissariat de Police – Capitaine de Police*

PIRAUX Emilie,  
*Office de Tourisme du Boulonnais Côte d'Opale – Directrice*

**Pour les plaisanciers :**

BAHEUX Jean-Pierre

CARLU Gilles

CARON Didier

DELAYEN Lydie

DHAISNE Sylvain

ELIE François

GRADELLE Raymond

HANNEDOUCHE Jean-Claude

IZYDORCZYK Bernard

LAMIOT Max

PENTIER Joël

SENLECQUE Pierre

**ORDRE DU JOUR :**

- Actualités du Port de Plaisance de Boulogne sur Mer
- Points sur les travaux en cours et à venir
- Mise à jour du règlement d'exploitation du Port de plaisance
- Procédure d'urgence Avant-port
- Communication du Budget du port de plaisance
- Questions diverses

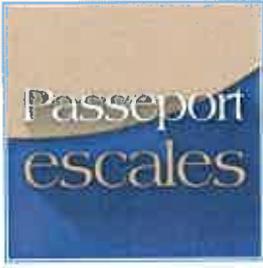
M. ETIENNE ouvre la séance et souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants qu'il remercie pour leur présence. Il rappelle l'ordre du jour de la séance et passe la parole à Mme Bruchet qui présente aux plaisanciers les partenariats noués dans l'optique de les faire bénéficier de réductions et/ou d'avantages.

Mme BRUCHET présente d'abord les partenariats avec les autres ports, et évoque le partenariat « Passeport Escales » et « Transeurope Marina ».

**CARTES NUITÉES**

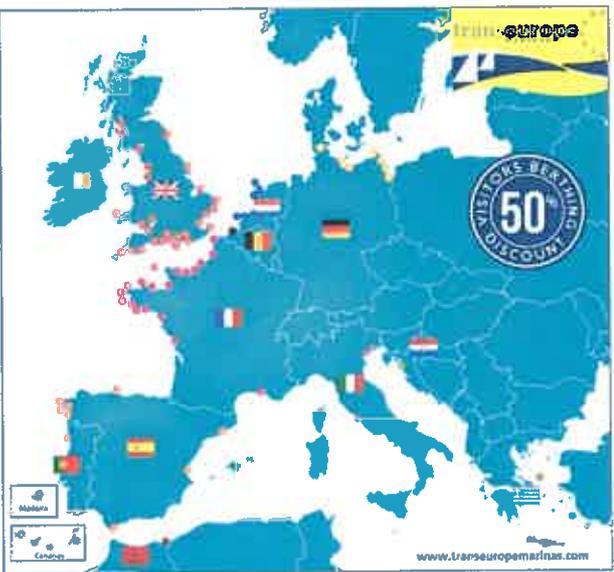
### PasseportEscales

- 8 nuitéesoffertes:
- 5 nuitées offertes dans les 5 ports de plaisance de la Côte d'Opale : Dunkerque, Gravelines, Calais, Boulogne, Etaples.
- 3 nuitées offertes dans les autres ports du réseau Passeport Escales
- 2 nuitéesconsécutivesmaxi
- Cartenominative
- Coût carte : 15 €
- 160ports



### TranseuropeMarina

- 85 ports
- 50 % de réduction sur les escales jusqu'à 5 nuitées par an et par port



Par ailleurs, Mme Bruchet présente les offres et les avantages dans les commerces locaux.

## OFFRES ET AVANTAGES



### • Partenariats

Sur présentation de la carte d'accès au port de plaisance, des offres et avantages sont offerts dans des commerces de Boulogne-sur-Mer pour les clients en contrat annuel et les visiteurs :

- Boulangeries
- Restaurants
- Épicerie fine
- Location de véhicule
- Shipchandlers
- Magasin de vêtements marins



## BOULANGERIES-PÂTISSERIES



### SOPHIE

-10% sur la note Grande sélection de pains, pâtisseries, cafés gourmands, viennoiseries, sandwichs, burgers, pizzas, pâtes. Possibilité de déguster en salle. Ouvert 7/7 de 5h à 20h.



### L'AMIRAUTÉ

-5% sur les pains, viennoiseries et pâtisseries (sauf boissons et confiseries) Ferme le lundi



### LESTIENNE

Remise de 10% sur présentation de la carte d'accès Ouvert 7/7



## SHIPCHANDLERS



### FLAGLER SAILING

Votre magasin d'équipements et accessoires nautiques -5% sur les vêtements et accastillage hors remise.



### ALCIUM

Spécialiste de la pêche -10% sur les recharges et produits CAMPINGAZ, cartes de navigation Imray et batteries.



### MAX MARINE

Magasin d'équipement et accessoires nautiques basé à La Motte. Spécialiste planche et moteurs hors bord. Consultez notre Menu sur OurNavet

MaxMarine vous offre un bidon de 1l. de nettoyant bateau d'une valeur de 18 euros pour toute intervention supérieure à 100 euros.



## POISSONNERIE



### LA POISSONNERIE GOURMANDE

-10% sur les produits traiteurs et plateaux de fruits de mer hors période de fêtes.

## ÉPICERIE FINE



### COMTESSE DU BARRY

-20% sur les produits estampillés 'Comtesse du Barry' sauf alcool.

## LOCATION DE VEHICULE



### LOKIZY

-10% sur la location

## VÊTEMENTS MARINS



### LES TOILES DE MER

-10% sur tous les vêtements hors articles déjà remisés.



## ACTIVITÉS

### NAUSICAA

Venez vivre une expérience inoubliable dans le plus grand aquarium d'Europe -10% sur votre visite en présentant la carte d'accès plaisance.



### CYCLECO

Service de location de vélo

	VÉLO CLASSIQUE CLASSIC BIKE	VÉLO ÉLECTRIQUE ELECTRICAL BIKE
DEMI-JOUR HALF DAY	4 €	8 €
JOUR DAY	7 €	13 €
2 JOURS 2 DAYS	14 €	25 €
5 JOURS 5 DAYS	35 €	65 €



### FROMAGERIE



#### PHILIPPE OLIVIER

La fromagerie Philippe Olivier offre une bouteille de bière à Frometon pour un minimum d'achat de 40 €.

### BIOCOOP



Magasin d'alimentation bio.  
-5% sur l'ensemble du magasin  
sauf promotions et prix engages

### APPART'HOTEL



#### EVANCY

-10% pour toute réservation sur evancy.fr avec le code partenaire « MARINA » ou en présentant la carte d'accès plaisance et/ou Buffet petit déj 10€/personne, le 2e à -50%.



### LA MATELOTE



La Matelote vous offre un apéritif maison pour tout repas.



Cette présentation achevée, elle aborde la question de la gestion des déchets et rappelle qu'il est essentiel de bien trier ses déchets pour garder un port de plaisance propre.

Elle explique quels sont les déchets collectés en s'appuyant sur le visuel ci-après.



Une slide est projetée montrant que tous les déchets ne peuvent pas être collectés par le port de plaisance et qu'il convient de se rapprocher des déchetteries pour se débarrasser de ceux-ci.



M. BRICHE signale que beaucoup de déchets proviennent du bâtiment Evancy et sont jetés par des touristes qui ne trouvent pas les locaux poubelles dédiés au bâtiment. Il précise qu'il serait essentiel qu'Evancy améliore sa signalétique. Selon lui, 70 % des déchets jetés ne sont émis par des plaisanciers.

Mme BRUCHET précise ensuite que le hall d'accueil du club house a été rénové et que des petits travaux d'aménagement ont été réalisés afin de sécuriser et améliorer les services du port de plaisance.

## Rénovation du Hall d'accueil du Club House



## Petits aménagements



M. ETIENNE propose de passer au point suivant inscrit à l'ordre du jour, à savoir le « Point sur les travaux en cours et à venir ». Il rappelle que suite aux intempéries de début janvier, les services de la CAB se sont mis à pied d'œuvre afin de solutionner les dégâts résultant de l'incident du 9 janvier. Il informe les plaisanciers, que dans ce contexte, il a rencontré les Présidents des associations pour les tenir informés. Plusieurs options ont été étudiées.

Il informe les plaisanciers qu'une panne a déjà été réinstallée, l'installation de la seconde et la station carburant devrait pouvoir se faire prochainement.

## TRAVAUX EN COURS REMISE EN ÉTAT DE L'AVANT-PORT

### Suite du sinistre du 9 Janvier dernier

- Rappel des faits :
- Janvier : constat huissier et mise en sécurité
- Février : Expertise et chiffrage des dégâts / sourcing solution technique remplacement ponton
- Mars : Lancement maîtrise d'oeuvre pour aspects techniques
- Avril : Consultation et retour des offres
- Mai : Passage en CAO – Procédure attribution marché de remise en état.



Installation de nouveaux pontons  
Coût opération : 226 900,00 Euros



M. THOREL rappelle les différentes étapes depuis la survenue du sinistre le 9 janvier dernier. Il précise qu'en mars dernier, les assurances ont donné leur feu vert pour le lancement de la maîtrise d'œuvre faisabilité technique pour le remplacement des pontons. En avril dernier, les élus ont validé le budget et le marché a été attribué en mai dernier pour un coût avoisinant les 230 000 Euros. Il précise qu'il n'y a pas de certitude sur le montant de l'indemnisation, de fait ce montant est, pour l'instant, pris en charge par la CAB.

Une diapositive est projetée montrant les zones concernées par les travaux.

## REMISE EN ÉTAT DE L'AVANT-PORT

Réparation Panne A / Remplacement des pannes C & D



Réparation de la Panne A

Location de la Panne D

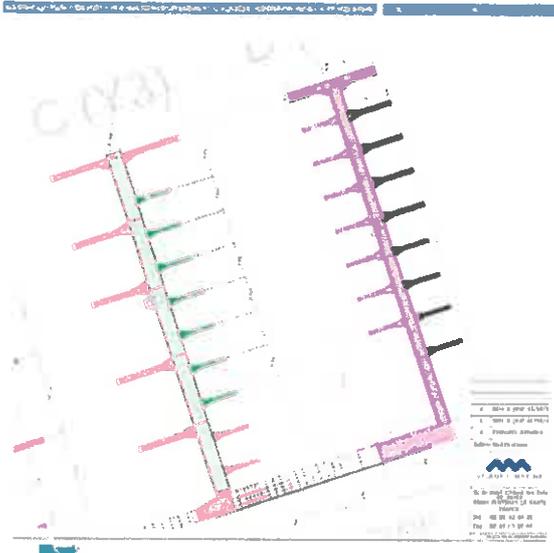
Remise en état de la panne C

Démontage de l'ensemble des installations avant port (hors ponton principal et panne A) pour la période hivernale



Bien que non touché par les inondations du 9 janvier, la panne A (en rouge) a été réparée, ces travaux ont été mutualisés avec les affaires maritimes. M. THOREL précise que le croquis

projeté montre les pannes qui seront louées et retirées pendant la période hivernale. M THOREL précise le coût de ces opérations.



La Panne « C » est opérationnelle depuis la semaine 24, la location représente un coût de 23 000 €uros.

La Panne « D » sera réinstallée au plus tard semaines 26 ou 27  
134 600 €uros.

Dans la mesure du possible, la station carburant Gasoil sera réinstallée semaine 27 - 40 000 €uros.

Communauté d'agglomération du Boulonnais

Navigation sur tout matériel

tôp!

M. THOREL précise que la panne D permet d'avoir un plus grand front d'accostage.

M. RENAUX s'étonne que la station carburant ne soit pas repositionnée à son ancienne place.

M. THOREL précise que la solution retenue est la seule solution possible, puisque les autres pontons vont être démontés chaque fin de saison estivale. Il précise que les pompes de la station carburant disposeront d'un tuyau d'approvisionnement plus long afin que tous les bateaux puissent faire le plein. M. RENAUX fait remarquer que pour que tous les bateaux puissent se ravitailler il faudra interdire le stationnement des grandes embarcations, il déplore cette solution.

M. ETIENNE précise qu'il a rencontré M. ABOTSI – Commandant du Port. Suite à leurs échanges une nouvelle organisation va être mise en place. Chaque jour, entre 17h et 18h l'équipe de la Marina devra communiquer à la Capitainerie le nombre de places restant afin que les bateaux puissent être informés des capacités d'accueil, même si tous ne sont pas équipés de VHF.

M. GAUCHET souhaite que la place exacte de la station carburant soit montrée à l'assemblée.

M. THOREL la situe sur le plan et précise que cet emplacement n'est pas négociable et que si elle devait se faire ailleurs elle ne se fera pas.

M. GRAUX souligne qu'à cet endroit les courants sont traversiers et déplore ce choix qui présente des risques pour les bateaux.

M. BRICHE précise que la solution présentée est provisoire, et il souligne les efforts de la CAB pour apporter une solution rapide. Il invite ses collègues plaisanciers à faire eux aussi un effort pour s'en accommoder.

M. BRICHE souhaite savoir si l'assurance de la CAB couvrira les frais engagés et s'il est possible de certifier que ce type d'incident ne se renouvelera pas.

M. THOREL précise que la CAB travaille sur une nouvelle procédure pour éviter au maximum tout nouvel accident. Les services de la CAB, de la Région, de la Capitainerie se réuniront prochainement.

M. ETIENNE précise qu'il conviendra de trouver une procédure pour le démontage. Il rappelle que le pire a été évité et que ce sinistre aurait pu avoir des conséquences dramatiques. Les chiffres présentés le sont dans l'attente d'un retour des assurances. Il précise qu'il y a un contentieux en cours et qu'il faut solutionner ce problème au plus vite.

M. ETIENNE précise que des désaccords subsistent entre la CAB et le Conseil Régional Hauts de France, notamment sur l'étendue du domaine de compétence de l'une et l'autre des parties. Par ailleurs, de grosses discussions sont engagées concernant le désenvasement de la Liane. Cette question sera à l'ordre du jour du prochain conseil portuaire.

M. RENAUX s'interroge sur l'espace très réduit entre les flotteurs du ponton loué, il émet des doutes quant à sa résistance en cas de gros orages et espère que l'avenir ne sera pas le théâtre d'incidents dangereux.

M. ETIENNE précise qu'il s'agit d'une solution provisoire, ce sont des pontons de location, et que la panne sera retirée à l'issue de la période estivale.

M. GAUCHET souhaite connaître les échéances ainsi que la date d'installation de la station carburant. M. ETIENNE précise qu'à ce jour il n'est pas possible d'avancer un calendrier défini. M. GRAUX rappelle que les chasses ne sont pas un problème uniquement hivernal que ce phénomène est aussi rencontré en été. M. GOUBET précise que c'est l'objet des rencontres CAB et Conseil Régional Hauts de France. M. GRAUX émet l'hypothèse de baisser le niveau d'alerte et souligne qu'il ne faut pas oublier les associations d'usagers du port de plaisance dans les réflexions.

M. BRICHE fait remarquer qu'il est satisfait d'apprendre que des réflexions et des mesures sont entreprises pour faire avancer les choses. Toutefois, il se fait écho des usagers du bassin Frédéric Sauvage et déplore une absence totale de communication depuis le début d'année. Il souligne que la communication a cette faculté de calmer les esprits. M. ETIENNE explique qu'il a rencontré les présidents d'associations dans ce but. Il réitère sa volonté de travailler en bonne intelligence avec les usagers du port de plaisance.

M. GRAUX revient sur les risques encourus lors des chasses et insiste sur la nécessité de trouver une solution, et évoque le risque pour la vie d'autrui. Il rappelle que cela aurait pu être signalé au Procureur de la République et au Préfet (avec le risque de fermeture immédiate du port) mais cela n'a pour l'heure pas été fait. Il insiste sur l'urgence de réagir pour que la vie d'autrui ne soit plus jamais mise en danger. M. THOREL répète que la CAB a bien conscience des conséquences et souhaite se prémunir au maximum pour qu'aucun accident ne soit à déplorer à l'avenir. Ainsi M. CUVILLIER - Président de la CAB - et le Vice-Président de la Région en charge des ports se sont rencontrés afin que les deux institutions travaillent ensemble sur des solutions. L'objectif de ces réunions, entre la CAB et le Conseil Régional Hauts de France, est dans un premier temps de mettre en place une procédure d'urgence en cas de chasse pour le fonctionnement du barrage Marguet afin de renforcer la sécurité du site. Par exemple, cela

pourrait se faire via la distribution de flyers aux plaisanciers, des alertes pourraient être données en fonction des niveaux d'eau, des départs pourraient être demandés notamment pour les visiteurs. Il précise que le travail entrepris par la CAB et le Conseil Régional vise à répondre à toutes les interrogations soulevées suite à l'incident du 9 janvier. Il s'agit à court terme d'adapter les fonctionnements du port au barrage. Dans un second temps, les services se réuniront afin de voir quelles sont les mesures à prendre pour adapter le fonctionnement du barrage (modifications des seuils d'alertes, ouverture plus progressive).

M. BRICHE informe les plaisanciers qu'il existait à l'époque où le port était géré par les Ponts et Chaussées, une porte à l'angle gauche du bassin Frédéric Sauvage, celle-ci servait à diviser par deux le flux de la Liane en cas de crues. Cette porte communément appelée le « dégueuloir » donnait sur un tunnel qui mesurait 115 mètres de long et passait sous la route. En cas de crues l'eau été, pour moitié, dirigée vers le bassin Napoléon et le port. Cette porte aurait été bouchée, à l'époque, mais le tunnel serait toujours fonctionnel. M. BRICHE évoque cet équipement car sa réouverture pourrait être une piste de réflexion. M. GRAUX rejoint M. BRICHE sur ce point.

M. RENAUX s'interroge sur les raisons du niveau très haut niveau de l'eau au bassin Frédéric Sauvage. Il précise que celui-ci est élevé au point que les bateaux de 8m30 ne pouvaient pas passer. M. MARTINAGE déplore que le niveau de la Liane soit très haut, alors que l'on pourrait anticiper les pluies à venir. M. GOUBET précise qu'il y a eu des compétitions de canoë kayak qui ont nécessité le maintien du niveau de l'eau, en ce qui concerne le niveau de ce jour, M. GOUBET précise que des sondages bathymétriques sont en cours.

M. THOREL aborde le point relatif à la mise à jour du règlement du port de plaisance. Un travail avec l'AYB et l'Espadon club a permis de faire quelques ajustements du règlement. Il précise toutefois que toutes les sollicitations des plaisanciers n'ont pas pu être prises en compte. Le service juridique de la CAB a travaillé avec les équipes pour que le règlement d'exploitation du port de plaisance puisse être présenté à l'automne au conseil portuaire. Il précise que le règlement sera annexé au compte rendu du CLUPP, les remarques éventuelles pourront être adressées par mail à l'adresse [plaisance@agglo-boulonnais.fr](mailto:plaisance@agglo-boulonnais.fr).

M. THOREL revient sur les évolutions dudit règlement :

### PRINCIPALES REMARQUES

- Déclaration bateau à usage « d'habitation » - à maintenir (si situation d'urgence)
- Responsabilité des loueurs « airbnb »
- Information des usagers sur événements exceptionnels et sur les plannings
- Information réciproque des usagers et de l'exploitant concernant les dégradations
- Ponton d'attente à l'écluse Sanson : attente possible à l'avant-port
- Responsabilité de port en cas d'infraction : on ne peut engager plus la responsabilité, l'abonnement vaut pour une prestation de stationnement, pas pour une prestation de gardiennage
- Liste d'attente : il n'est pas possible de la rendre publique (RGPD)
- Délai de récupération de l'emplacement en cas de retour au port : 24h
- Modification déjà évoquées : Eau Potable et Installation de la vidéoprotection



Il souligne l'importance de conserver dans le règlement du port : l'obligation de signaler les bateaux à usage d'habitation, cela est capital notamment en cas de déclenchement de procédure d'urgence.

Un article relatif à la responsabilité des loueurs Air BnB confirmant la responsabilité des loueurs dans le cas des dégradations causés par leur locataire qu'il s'agisse de dégradations sur les installations ou sur les bateaux.

Demande des usagers du bassin Napoléon relative à l'obtention d'un ponton d'attente au niveau de l'écluse Sanson, ceci n'est pas possible car cela se situe hors périmètre plaisance. M. THOREL rappelle que les installations de l'avant-port sont utilisables par l'ensemble des plaisanciers tous bassins confondus.

D'autres points visant à engager la responsabilité du port en cas d'infraction n'ont pas été retenus. En effet, M. THOREL rappelle que les plaisanciers souscrivent un contrat d'abonnement pour une prestation de stationnement et non un contrat de gardiennage. Il fait la comparaison avec les véhicules qui stationnent dans un parking public, où la prestation correspond à du stationnement et non du gardiennage.

M. BRICHE souligne que trois individus se sont introduits sur les pontons, il souligne que les intrus sont coutumiers des faits et qu'il est impossible qu'ils aient échappé aux caméras de surveillance. Dans ce contexte, il souhaite connaître la nature des sanctions encourues par les intrus surpris sur les pontons. M. THOREL précise que pour que des sanctions soient prises il convient de surprendre les intrus en flagrant délit et qu'il y ait dégradation ou agression, si ce n'est pas le cas il n'est pas légalement possible de faire quoique ce soit. Les plaisanciers s'étonnent de ne pouvoir invoquer la violation de propriété ? Il répond que le port de plaisance appartient au domaine public. M. GAUCHET rappelle que le moteur de secours de son bateau lui a été dérobé et que cela a été classé sans suite.

Concernant la publication de la liste d'attente, M. THOREL rappelle que la Réglementation Générale pour la Protection Données interdit la diffusion de données permettant d'identifier une personne.

Concernant la vacance des places au port, il précise qu'il sera dorénavant accordé un délai de 24h00 pour que le plaisancier puisse retrouver sa place après une sortie en mer. Il conviendra à chacun d'anticiper son retour au port en communiquant l'information à l'équipe du port de plaisance. Le règlement d'exploitation mis à jour sera présenté au conseil portuaire de cet automne.

M. BRICHE s'étonne que la place qu'il loue peut-être relouée pendant son absence sans incidence sur le coût de son abonnement. M. THOREL répond que cette solution est utilisée en dernier recours. Les plaisanciers en escales sont dirigés en priorité vers les places libres.

M. THOREL présente le budget du port de plaisance.

## PRÉSENTATION BUDGET 2021 EXPLOITATION PLAISANCE OTBCO

Pour la partie « Dépenses » (HT) :	Pour la partie « Recettes » (HT)
Frais de Fonctionnement (Fluides, assurances, maintenance ...): <div style="margin-left: 20px;">                     336 333.30 €                      VEOUA : 67 953.00 €                      Fluides (eau, élec, gaz, carburant) : 76 000.00 €                      Entretien des locaux : 14 000.00 €                      Gestion des déchets : 11 200.00 €                      Assurances : 9 200.00 €                      Canalisation Napoléon : 18 558.00 €                      Dont Redevance d'occupation : 105 002.00 €                 </div>	Abonnement & Visiteurs & Produits de vente : 690 528.23 €
Frais de Personnel : 264 475.34 € Titulaires & Permanents	Locations Diverses : 11 544.35 €
Charges diverses de gestion courante : 8 478.64 €	Compensation pour contrainte de service public : 90 000.00 €
<b>TOTAL :</b> 609 287.286 €	Produits de Gestion Courante : 1 000.93 €
	<b>TOTAL :</b> 793 359.39€
<b>+ 183 786.53 €</b>	Report Investissement : 30 000 €
	Report Fonctionnement : 153 786,53 €
	Dont Provision Taxe Foncière 2021 (non titrée) : 45 000.00 €
	Dont Report section de fonctionnement 65 000.00 €
	Impôts sur les Sociétés 51 000.00 €
	Fonctionnement : 14 000.00 €
	Dont Transfert vers le 012 (budget RH) : 34 000,00 €
<b>Résultat après rattachement et provisions: 10 000,00 €</b>	

Il souligne une augmentation de la part liée à la gestion des déchets. Il rappelle le principe des mécanismes de prélèvements 2021 puisque c'est la première année d'exploitation par l'OTBCO. Après rattachement, le résultat est positif à savoir + 10 000 €uros. M. THOREL précise que la redevance d'occupation est assimilée à un loyer.

M. GRAUX revient sur la taxe foncière qui est payée tous les ans par les plaisanciers, à la vue de la présentation faite, il demande si celle-ci a, à ce jour, été reversée. Quoiqu'il en soit il souligne le résultat positif.

M. MARTINAGE revient sur la ligne consacrée aux déchets, il précise que nombreux déchets ne sont pas générés par les plaisanciers. Par ailleurs, il souhaite connaître le nombre de salariés du port de plaisance. M. THOREL répond que le port de plaisance emploie cinq salariés et quatre saisonniers.

M. BRICHE revient sur la problématique des déchets du bâtiment Evancy, il demande qu'Evancy soit interpellé afin de régler ce problème de gestion des déchets. M. ETIENNE prend note de cette requête.

M. RENAUX précise qu'il est régulièrement obligé d'intervenir pour ramasser des déchets jeter au niveau de l'espace « grue », de ce fait il demande s'il est possible d'obtenir un container pour le ramassage des déchets qui ne sont plus collectés à ce niveau. M. GOUBET répond qu'il n'y est pas favorable, il souligne qu'au niveau de l'aire de carénage chacun repart avec ses déchets ! M. RENAUX précise que les « pollueurs » ne sont pas des plaisanciers, mais des pêcheurs à pied qui sont plus nombreux dès le mois d'avril, la seule poubelle restant sur place est celle du cabinet. M. GOUBET précise que la pêche est interdite à cet endroit et que ce problème de déchets est identique à Calais, c'est la raison pour laquelle il n'y a pas de bac à déchets : il ne doit pas y avoir d'activité.

M. BRICHE revient sur la question du parking, il exprime la difficulté à trouver une place de stationnement au niveau du bassin Frédéric Sauvage. Il cite l'exemple de cet après-midi avec

l'arrivée de seize véhicules de gendarmerie qui sont arrivés là pour une durée indéterminée. Il demande quelle est l'attitude à adopter et précise qu'Evancy appelle la police si les plaisanciers se stationnent chez eux. M. THOREL précise que la barrière va être réinstallée pour préserver une partie du parking. M. BRICHE demande des explications sur les délais de résolutions des anomalies et souhaite comprendre pourquoi les délais sont aussi longs. Mme BRUCHET explique que les délais sont souvent liés à des problèmes de fourniture de pièces.

M. GRAUX demande s'il est possible d'installer des bacs à marée en sortie de pontons. Il rappelle que le bateau qui devait nettoyer les bassins a coulé et précise qu'il existe des bateaux autonomes pour le nettoyage des bassins. M. GOUBET précise que le bateau n'a pas coulé mais qu'il s'est retourné. Il rappelle que les bateaux autonomes fonctionnent comme des drones. M. THOREL précise le coût d'un bateau autonome est d'environ 38 000 €uros. M. MARTINAGE propose que le port devienne une ville pilote pour la propreté et évoque la possibilité de renforcer les équipes par des interventions de Rivages Propres. M. GRAUX souligne l'intérêt que représente le Pavillon bleu.

M. MARTINAGE signale qu'il rencontre des problèmes de connexion Wifi et que cela perdure depuis quelques temps. Mme BRUCHET évoque un rendez-vous avec Alexandre pour déterminer le problème. M. THOREL rappelle que le wifi est un réseau permettant de consulter ses mails, mais pas de visualiser des films etc ... il rappelle qu'il n'est pas possible d'installer la fibre à cet endroit et que le wifi provient d'une box adsl et d'un partage de connexion. M. MARTINAGE signale que l'antenne est hors service et qu'il serait souhaitable que cela soit résolu rapidement.

M. BRICHE évoque le bateau que la Cab a acquis en 2020 pour aider les bateaux visiteurs à se diriger dans le port, il s'étonne de ne pas encore avoir vu celui-ci dans le port et s'étonne qu'il soit possible de s'engager dans la rade sans moyen de communication. M. ABOTSI rappelle que cela n'est pas obligatoire pour les bateaux de plaisance. Un plaisancier précise que les bateaux de 12 mètres et plus sont obligés d'avoir une VHF à bord. M. ABOTSI rappelle que le bateau qui s'était échoué à l'entrée du port ne disposait pas de VHF et qu'il n'avait pas été possible de rentrer en contact avec celui-ci. M. BRICHE pense que le bateau acquis par la CAB pourrait éviter ce genre de problème.

Par ailleurs, M BRICHE revient sur l'installation des panneaux rappelant la nécessité de couper les moteurs au niveau de l'écluse qui ne sont pas encore posés.

M. THOREL précise que le sens de stationnement sera précisé dans la procédure, concernant les panneaux il prend note de ce rappel. Concernant le bateau CAB celui-ci sera mis à l'eau avec la station carburant, il convient de regarder comment celui-ci peut être utilisé.

M. GRAUX souhaite savoir comment les équipes du port de plaisance vont pouvoir mettre en place l'évacuation d'une centaine de bateaux quand cela s'avèrera nécessaire. M THOREL indique que c'est pour cette raison que les services de la CAB et du Conseil Régional doivent se réunir pour, entre autres, faire l'inventaire des solutions techniques et trouver les options les plus appropriées.

M. BRICHE revient sur la question du parking situé Bassin Frédéric Sauvage, il évoque la maquette de la future zone qui a été dévoilée dans le magazine de la ville de Boulogne-sur-Mer sur laquelle il déplore l'absence de zone de parking. M. ETIENNE précise qu'un dépose minute sera mis en place. M. BRICHE souligne l'âge des plaisanciers usagers de ce bassin, et précise que cette solution n'est pas très adaptée. M. ETIENNE confirme que le dépose minute a été retenu et qu'un parking gratuit se trouvera à proximité.

M. BRICHE signale des crevasses aux niveaux des pieux des pontons administratifs qui se dévoilent à marée basse. M. ABOTSI informe les plaisanciers que la Sous-Préfecture est alertée de la situation.

Pour conclure cette rencontre, M. CUVILLIER prend la parole et informe les plaisanciers que de nombreux chantiers sont en cours, il précise que les situations complexes sont d'actualité. Il informe les plaisanciers de sa rencontre avec M. DHERSIN Vice-Président du Conseil Régional Hauts de France. En toute transparence, il précise que les conditions d'exploitation, d'utilisation du port de plaisance sont basées sur de très anciens usages qui peuvent être interprétés ce qui ne rend pas les choses faciles. A noter qu'aux conditions d'utilisation, se greffe également la question sportive. A titre d'exemple, le point de vue du Conseil Régional diffère de celui de la CAB notamment pour la définition du domaine maritime, qui pour le premier s'arrête au pont Marguet et pour le second s'étend au bassin de la Liane. Le Conseil Régional et la CAB souhaitent donc que ce point soit revu, dès lors un troisième intervenant vient se greffer aux discussions : le Symsageb (pour la partie lutte contre les inondations). Par ailleurs, à l'échelle de l'intercommunalité, les communes non inondables sont réticentes à supporter le coût de l'opération de désenvasement estimée de 12 à 25 millions d'euros selon les techniques. Frédéric CUVILLIER confirme donc qu'avant de répondre à toutes les questions, de nombreux points restent encore à étudier. Quoiqu'il en soit la CAB et le Conseil Régional devront tomber d'accord car il y a un intérêt commun. La question de l'utilisation du barrage Marguet doit être une priorité à la vue du risque pénal.

M. CUVILLIER précise qu'une étude permettra d'avoir une projection pour les années à venir et le développement de la plaisance.

M. CUVILLIER informe les plaisanciers, que des solutions sont recherchées pour notamment réduire le coût de ces opérations de désenvasement car il n'est pas imaginable de pouvoir supporter de telles dépenses. Il évoque le recours aux chasses naturelles qui nécessitent la sortie des bateaux. Il remarque que dans ce contexte, la descente à bateaux prendrait tout son sens. Quoiqu'il en soit ces options sont à l'étude, et les discussions se font dans un climat de confiance.

M. CUVILLIER confirme qu'il faut sortir de cette situation complexe en ayant une vision à court, moyen et long termes en évitant les problèmes de lobbying. Il faut reprendre chaque point car autrefois les compétences de chacun étaient moins clairement définies qu'aujourd'hui. La distinction entre usage portuaire et usage urbain doit être faite.

M. CUVILLIER précise toutefois, qu'il ne faut pas être pessimiste et qu'il convient de saisir cette opportunité pour regarder ce qui peut être inclus dans un plan général de développement de la plaisance. Toutefois, il précise que la prudence est de mise, puisque la période n'est pas

favorable à l'investissement public. L'environnement économique pose quelques difficultés, mais cela ne signifie pas qu'il ne faut rien entreprendre, mais plutôt voir quelles options peuvent être retenues pour le développement de la plaisance. M. CUVILLIER pense qu'il faut miser sur l'attractivité. Dès lors se posera également la question de comment solidifier l'avant-port et les pontons.

M. CUVILLIER remercie les services de la CAB pour la réactivité et les solutions trouvées et mises en œuvre dans la perspective de la période estivale. Il rassure les plaisanciers et réitère son engagement pour développer la plaisance et solutionner durablement ces problèmes.

M. BRICHE souligne que d'avoir un port en centre-ville est une vraie chance, il revient sur la question du dragage, et fait remarquer qu'un dragage annuel serait surement moins cher que des opérations d'envergure réalisées une fois par décennie.

M. CUVILLIER rappelle que ce n'est pas la CAB qui décide ces opérations de dragage. Il convient de se poser aussi la question de la mise en œuvre des chasses naturelles.

M. BRICHE pense que cette solution pourrait être retenue.

M. RENAUX rappelle que la dernière opération de dragage de la Liane remonte aux années 90 et qu'il n'est pas étonnant que si cela devait être fait, cela représenterait de tels montants. Il suggère de laisser le bassin se vider complètement, et de laisser faire les chasses naturelles. Les plaisanciers doivent être conscients que les bateaux se poseraient sans danger, mais cela devra forcément avoir une incidence sur les abonnements.

M. CUVILLIER répond qu'aujourd'hui la question est d'étudier quelles sont les possibilités.

M. GRAUX rappelle que les plaisanciers dépensent de l'argent en ville, et qu'il ne faut pas l'oublier et se donner les moyens.

M. ETIENNE souhaite une bonne saison à tous et clôt la séance.

Le Vice-Président en charge de la  
Plaisance

  
Jean-Claude ETIENNE

